

Convention cadre « Petites Villes de Demain » valant « Opération de Revitalisation du Territoire de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien signée le [date]

AVENANT N° [●]

Entre les soussignés :

- **L’Établissement Public de Coopération Intercommunale Le Gesnois Bilurien**, représenté par M. André Pigné,
- **La Commune de Bouloire**, représentée M. Anne-Marie Deloubes, dûment habilité(e) aux fins des présentes,
- **La Commune de Connerré**, représentée par M. Arnaud Mongella, dûment habilité(e) aux fins des présentes,
- **La Commune de Savigné l’Evêque**, représentée Mme Isabelle Lemeunier, dûment habilité(e) aux fins des présentes,
- **La Commune de Montfort-le-Gesnois**, représentée par M. Anthony Triffaut, dûment habilité(e) aux fins des présentes,
- **L’État**, représenté par M Sébastien Jallet, Préfet de la Sarthe,
- **Le Département**, représenté par M Dominique Le Méner, Président du Conseil Départemental
- **L’ANAH**, représentée par M Dominique Le Méner, délégataire des aides à la pierre,
- **Le Pays du Mans et le Pôle Métropolitain Le Mans-Sarthe**, représenté par M. Stéphane Le Foll, Président,

Il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE

La convention cadre « Petites Villes de Demain », valant « Opération de Revitalisation du territoire » conclue initialement, le 5 juillet 2023 fixait les modalités de mise en œuvre de l’Opération de Revitalisation de Territoire et du programme Petites Villes de Demain, afin de revitaliser les centres-bourgs du territoire de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien.

Compte tenu de la poursuite des objectifs fixés, de l’avancement des actions engagées et de la nécessité d’assurer la continuité des opérations prévues, les parties conviennent de proroger la durée de validité de ladite convention selon les termes définis au présent avenant.

La Région et la Banque des Territoires, non signataires du présent avenant, demeurent partenaires des collectivités lauréates du programme « Petites Villes de Demain ».

Article 1 – Rappel de la convention initiale

Une convention cadre « Petites Villes de Demain » valant « Opération de Revitalisation du Territoire » a été signée le 5 juillet 2023 entre les parties susmentionnées, pour toute la période du programme PVD 2021-2026, prenant effet à la date de signature de la convention initiale jusqu'au 31 mars 2026.

Cette convention portait sur deux objets complémentaires :

- l'opération de revitalisation des territoires, dispositif défini par l'article L303-2 du code de la construction et de l'habitat,
- le programme Petites Ville de Demain porté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires dont l'échéance, initialement fixée au 31 mars 2026, a été prorogée au 31 décembre 2026.

Article 2 – Objet du présent avenant : prorogation de la convention PVD, valant ORT

Le présent avenant a pour objet de **proroger la durée de validité** de ladite convention, afin de permettre la poursuite et l'achèvement des actions prévues dans le programme d'ORT.

Le volet de la convention portant sur le programme « Petites Villes de Demain » sera prorogé jusqu'au 31 décembre 2026, conformément aux annonces du Premier Ministre

Le volet ORT fait l'objet d'une prorogation jusqu'au 31 décembre 2029, afin de s'inscrire dans la temporalité opérationnelle du projet de territoire.

Article 3 – Prorogation de la convention

Le volet PVD de la convention est prorogé pour une durée de 9 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Le volet ORT de la convention est prorogé pour une durée de 45 mois soit jusqu'au 31 décembre 2029.

Toutes les autres stipulations de la convention initiale demeurent inchangées.

Article 4 – Entrée en vigueur

Le présent avenant prendra effet à compter de sa signature par l'ensemble des parties.

Fait à Montfort-le-Gesnois, le [date]

En [nombre] exemplaires originaux.

Signatures des parties :

Pour l'État,
Le Préfet de la Sarthe
Sébastien JALLET

Pour la communauté de communes
Le Gesnois Bilurien
M. André Pigné
Le Président

Pour la commune de Connerré
M. Arnaud MONGELLA
Le Maire

Pour la commune de Bouloire,
Mme Anne-Marie DELOUBES
Le Maire

Pour la commune de Savigné l'Evêque
Mme Isabelle Lemeunier
Le Maire

Pour la commune de Montfort-le-
Gesnois,
M. Anthony Triffaut
Le Maire

Pour le Département de la Sarthe
Le Président
Dominique LE MENER

Pour l'ANAH
Le déléataire
Dominique LE MENER

Pour le Pays-du-Mans et
le Pôle Métropolitain Le Mans-Sarthe
M. Stéphane LE FOLL
Président